

COMMUNE DE MONTVILLE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET VILLE

1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Ville (<http://www.montville.fr>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 sera soumis au vote du Conseil Municipal le **15 avril 2021**. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 18 février 2021.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ permettre le respect des contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire covid-19,
- ✓ mettre en œuvre les engagements de la mandature,
- ✓ maintenir des services publics municipaux de qualité,
- ✓ poursuivre le programme pluriannuel d'investissements,
- ✓ limiter le recours à l'emprunt,
- ✓ rechercher au maximum des subventions de partenaires financiers extérieurs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents de la Ville, les subventions aux associations, les dépenses de chauffage et d'éclairage et les autres charges à caractère général ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, soit par des acquisitions, soit par des travaux, soit par des études.

La construction budgétaire repose sur les principaux éléments suivants :

- Stabilité globale du taux de fiscalité
- Baisse des dotations d'environ 40 000 €
- Stabilité de l'attribution de compensation
- Baisse du produit des services publics due à la crise COVID-19
- Prise en compte des restes à réaliser 2020
- Augmentation mesurée des charges de personnel et des charges à caractère général
- Intégration des engagements pris dans le cadre de la réhabilitation du site Legrand
- Poursuite des investissements engagés : travaux de construction de la salle polyvalente à dominante sportive

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

- Poursuite des investissements récurrents : programme de voirie, cheminements piétonniers, travaux connexes à la Communauté de communes, acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements.
- Budgétisations des investissements structurants de la mandature : centre-bourg, église
- Prélèvement de près de 800 000 € sur la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement.
- Programmation d'un emprunt à hauteur de 500 000 €

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer quotidiennement les services rendus aux usagers.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, garderies, accueil de loisirs, locations de salles, loyers communaux, terrains communaux, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel représentent **38 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la Ville.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune et représentent **1,00 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services, elles représentent **21 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2021 s'équilibrent à **7 344 519,06 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Dotations	2016	2017	Variation 2016/2017	2018	2019	Variation 2018/2019
DGF	885 201	842 342	- 4,84 %	842 164	697 789	-17,14%

DGF 2020	Variation 2019/2020	Variation 2016/2020
688 668	- 1,31 %	- 22,20 %

Pour 2021, la commune a reçu la notification d'un montant de **680 072 €**

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception en préfecture : 19/04/2021

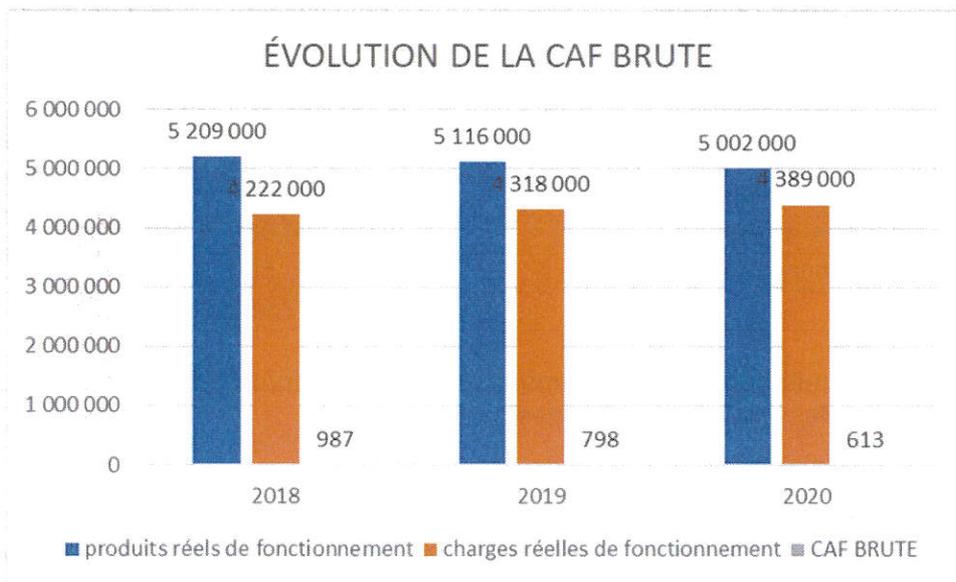
Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts et taxes
Réalisé 2020 : 2 876 701,82 €. Prévision 2021 : 2 866 888,00 €
Cette estimation prend en compte le transfert de la fiscalité professionnelle à l'intercommunalité.
- Les dotations et participations
Réalisé 2020 : 1 377 076,84 €. Prévision 2021 : 1 284 228,00 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
Réalisé 2020 : 374 704,46 €. Prévision 2021 : 366 375,00 €

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute 2020 diminue sous l'effet de charges réelles en augmentation et de recettes en baisse. La commune subit directement l'effet de la crise COVID-19.

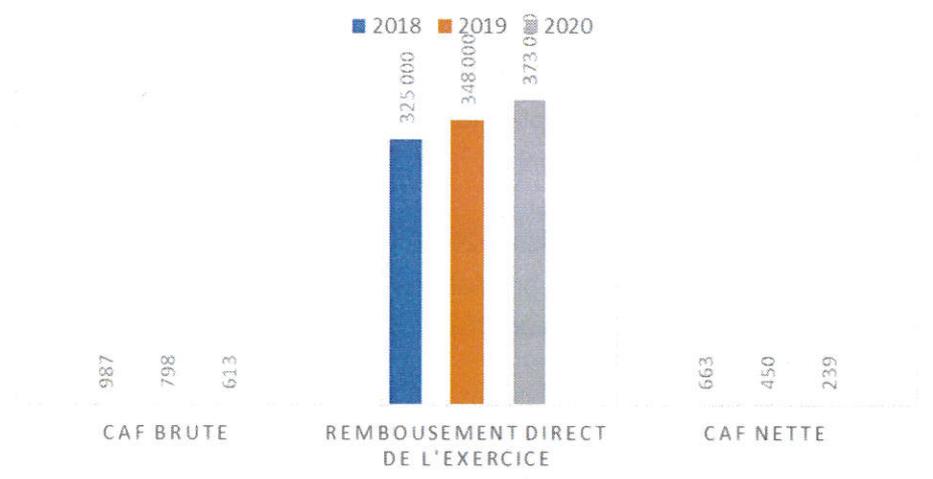


La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est l'une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
013-Atténuations des charges	18 800,00	9 550,00	30 000,00
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	497 280,00	406 233,00	366 375,00
73-Impôts et taxes	2 823 984,00	2 810 056,00	2 866 888,00
74-Dotations et participations	1 330 802,00	1 325 835,00	1 284 228,00
75-Autres produits de gestion courante	358 300,00	320 155,00	349 135,00
77-Produits exceptionnels	500,00	7 265,00	5 600,00
78-Reprises provisions semi-budgétaires	700,00	700,00	700,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 030 366,00	4 879 794,00	4 902 926,00
042-Opérations ordre transfert entre sections	20 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	20 000,00	0,00	0,00
Total recettes (réelles + ordre)	5 050 366,00	4 879 794,00	4 902 926,00
002-Excédent de fonctionnement reporté	2 376 256,58	3 014 887,10	2 441 593,06
TOTAL GÉNÉRAL	7 426 622,58	7 894 681,10	7 344 519,06

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2020 sur lequel sont appliquées les évolutions suivantes :

- produit fiscal : **2 223 789 €**.
- fiscalité indirecte en diminution (composé des attributions de compensation, de la taxe d'électricité, de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et des droits de mutation) : Réalisé 2020 : 680 507,82 €. Prévision 2021 : 643 099,00 €
- Stabilité des tarifs des services.
- Diminution du produit des services liée à la crise du covid-19.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
011-Charges à caractère général	2 206 070,51	1 917 969,66	1 512 480,00
012-Charges de personnel, frais assimilés	3 090 600,00	3 290 200,00	2 799 500,00
65-Autres charges de gestion courante	547 126,00	554 800,00	354 301,00
66-Charges financières	297 000,00	330 000,00	75 400,00
67-Charges exceptionnelles	201 150,00	201 250,00	1 604 514,07
68-Dotations provisions semi-budgétaires	218 000,00	218 000,00	18 500,00
022-Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 574 946,51	6 522 219,66	6 374 695,07

023-Virement à la section d'investissement	701 676,07	1 187 461,44	791 823,99
042-Opérations ordre transfert entre sections	150 000,00	185 000,00	178 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	851 676,07	1 372 461,44	969 823,99
Total dépenses (réelles + ordre)	7 426 622,58	7 894 681,10	7 344 519,06

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **7 344 519,06 €** se répartissent entre les opérations réelles pour 6 374 695,07 euros et les opérations d'ordre pour 178 000,00 euros et le virement à la section d'investissement 791 823,99 euros.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

c) La fiscalité

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un nouveau taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2020, dans le respect des règles de plafonnement.

Cette année, en complément, la réforme de la fiscalité locale opère un transfert « mécanique » de la part départementale du foncier bâti vers le budget communal (+ 25,36%). Ainsi, par note adressée aux communes, la Direction des finances publiques précise que :

« La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée » ou inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ». Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune. »

Tenant compte de cet élément nouveau, il est proposé de maintenir le niveau de prélèvement 2021 au même niveau qu'en 2020 et donc qu'en 2011.

Désignation des taxes	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Bases d'imposition 2021 notifiées à la Ville par les services fiscaux (en €)	Produit fiscal 2021 (en €)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,79 %	27,79 %	27,79 % + 25,36 % correspondant au transfert de la part départementale de TFPB = 53,15 %	4 184 000	2 223 796

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,26 %	78,26 %	78,26 %	44 600	34 904
Coefficient correcteur (commune surcompensée)					- 34 911
TOTAL				4 228 600	2 223 789

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **2 223 789 €**

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **1 096 968 €**.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes non récurrentes.

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les emprunts et les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive, aux programmes de voirie, de réhabilitation de l'église Notre-Dame de l'Assomption (1^{ère} phase), d'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune, de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-bourg, des acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
10-Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	70 000,00	117 500,00
1068-Affectation du résultat de fonctionnement	142 986,36	0,00	623 191,53
024-Produits des cessions	4 500,00	0,00	0,00
13-Subventions d'investissement	352 478,11	144 185,00	458 447,01
16-Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	0,00	500 000,00
45- opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	774 964,47	214 185,00	1 775 138,54

021-Virement de la section de fonctionnement	701 676,07	1 187 461,44	791 823,99
040-Opérations d'ordre transfert entre sections	150 000,00	185 000,00	178 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	851 676,07	1 372 461,44	969 823,99
Total des recettes (réelles + ordre)	1 626 640,54	1 586 646,44	2 744 962,53
001-Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL dont RAR	1 626 640,54	1 667 047,39	2 840 793,94

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement,
- l'affectation du résultat,
- les recettes propres (subventions, dotations, taxe d'aménagement, FCTVA...),
- l'amortissement des immobilisations.

Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA calculé sur la base des dépenses éligibles réalisées en 2021 est estimé à **53 500 euros**.
- Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2021, principalement à la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive, aux programmes de voirie, de réhabilitation de l'église Notre-Dame de l'Assomption (1^{ère} phase), d'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune, de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-bourg, des acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 836,00	0,00
16-Emprunts et dettes assimilées	349 000,00	374 000,00	354 000,00
20-Immobilisations incorporelles	106 685,60	51 850,00	127 536,00
204-Subventions d'équipement versées	18 170,00	23 900,00	27 700,00
21-Immobilisations corporelles	204 988,59	142 780,00	83 899,00
23-Immobilisations en cours	769 809,99	622 786,00	1 442 636,00
020-Dépenses imprévues	15 000,00	10 000,00	10 000,00
45- Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	76 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	1 463 654,18	1 227 152,00	2 121 771,00
040-Opérations ordre transfert entre sections	20 000,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00	0,00	0,00
001-Déficit d'investissement reporté (résultat cumulé)	142 986,36	292 023,00	258 647,22
Total dépenses d'investissement dont RAR	1 626 640,54	1 667 047,39	2 840 793,94

c) Pour mémoire, les principaux projets de l'année 2021 ont été approuvés par délibérations du Conseil municipal 26 novembre et 18 février 2021 :

Bâtiments communaux 2021

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Travaux de réhabilitation à l'école élémentaire Berlioz	42 000,00 €	50 400,00 €
Opération de restauration de l'église – 1 ^{ère} tranche	300 000,00 €	360 000,00 €
Travaux inopinés	25 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	367 000,00 €	440 400,00 €

Environnement et voirie communale 2021

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Rénovation du centre bourg – étude préparatoire	85 000,00 €	102 000,00 €
Travaux connexes avec la Communauté de communes	25 000,00 €	30 000,00 €
Création d'une liaison douce rue des Réservoirs	685 000,00 €	822 000,00 €
Site Legrand – aménagements extérieurs	210 000,00 €	252 000,00 €
Extension de la vidéoprotection	70 000,00 €	84 000,00 €
Acquisition de matériels de voirie et d'entretien	50 000,00 €	60 000,00 €
Aménagement de voirie Chemin du Petit-Cardonville	58 500,00 €	70 200,00 €
Acquisition de véhicules pour les services municipaux	40 000,00 €	48 000,00 €
Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	15 000,00 €	18 000,00 €
Travaux inopinés	40 000,00 €	48 000,00 €
Stationnement en alternat rue Winston Churchill	21 000,00 €	25 200,00 €
Aménagements piétonniers rue André Martin	25 000,00 €	30 000,00 €
Sécurisation de la rue Jules Deconihout	4 200,00 €	5 040,00 €
Eclairage public Résidence Les Saules	9 200,00 €	11 040,00 €
Installation de columbariums au cimetière	5 800,00 €	6 960,00 €
TOTAL	1 343 700,00 €	1 612 440,00 €

Equipement numérique des écoles élémentaires

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Equipements et ressources numériques pour les écoles élémentaires	17 500,00 €	21 000,00 €
TOTAL	17 500,00 €	21 000,00 €

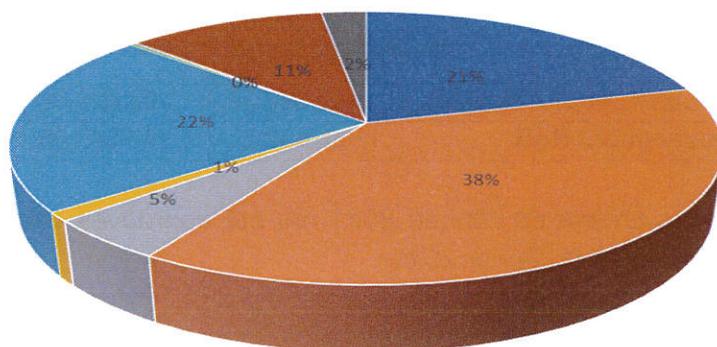
d) Les subventions d'investissements prévues :

Elles proviendront principalement de l'Etat (DETR, DSIL, FIPD), de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime pour un montant estimatif de 458 447,01 €.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes

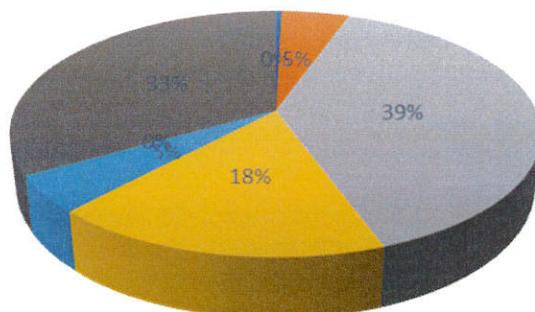
Dépenses de fonctionnement



- 011-charges à caractère général
- 65-autres charges de gestion courante
- 67-charges exceptionnelles
- 022-dépenses imprévues
- 042-opérations ordre transfert entre sections
- 012-charges de personnel, frais assimilés
- 66-charges financières
- 68-dotations provisions semi-budgétaires
- 023-virement à la section d'investissement

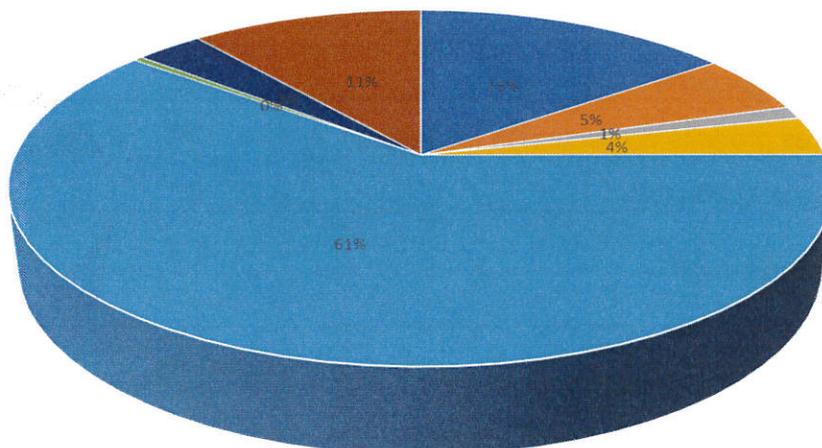
Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Recettes de fonctionnement



- 013-Atténuations des charges
- 70-Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73-Impôts et taxes
- 74-Dotations et participations
- 75-Autres produits de gestion courante
- 77-Produits exceptionnels
- 78-Reprises provisions semi-budgétaires
- 042-Opérations ordre transfert entre sections
- 002-Excédent de fonctionnement reporté

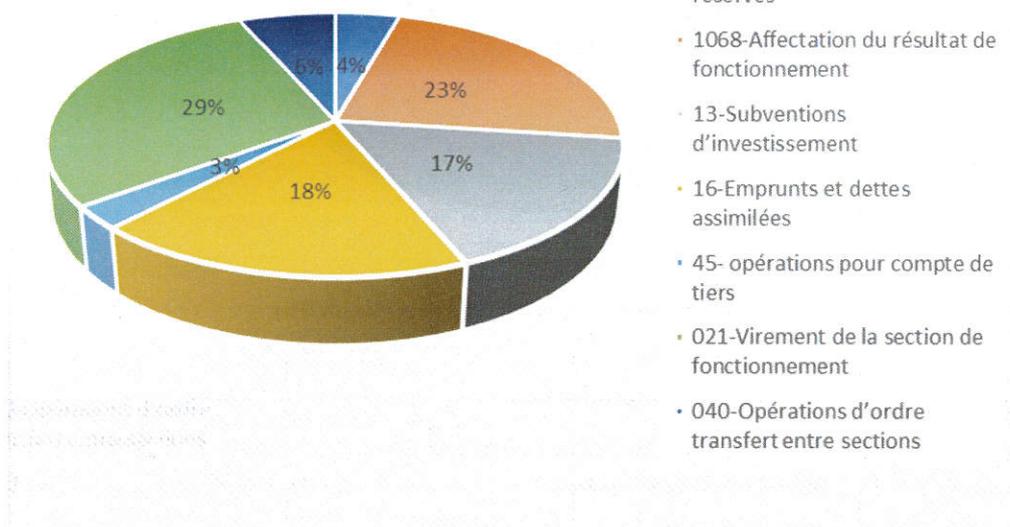
Dépenses d'investissement



- 16-Emprunts et dettes assimilées
- 20-Immobilisations incorporelles
- 204-Subventions d'équipement versées
- 21-Immobilisations corporelles
- 23-Immobilisations en cours
- 020-Dépenses imprévues
- 45- Opérations pour compte de tiers
- 001-Déficit d'investissement reporté (résultat cumulé)

Accusé de réception en préfecture
 076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
 Date de télétransmission : 19/04/2021
 Date de réception préfecture : 19/04/2021

Recettes d'investissement



b) Ratios par habitant en 2020 (strate de communes 3 500 à 5 000 habitants)

Recettes de fonctionnement

En € par habitant	Commune	Département
Ressources fiscales	598	899
Dotations et participations	286	267
Ventes et autres produits courants non financiers	149	117
Produits réels exceptionnels	6	7

Dépenses de fonctionnement

En € par habitant	Commune	Département
Charges générales	270	281
Charges de personnel	559	617
Charges de gestion courante	65	121
Charges réelles financières	17	21
Charges réelles exceptionnelles	0	12

Recettes d'investissement

En € par habitant	Commune	Département
Dotations et fonds globalisés	27	68
Recettes liées aux emprunts	0	14
Subventions et participations reçues	23	6

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception en préfecture : 19/04/2021

Dépenses d'investissement

En € par habitant	Commune	Département
Dépenses directes d'équipement	79	324
Remboursement lié aux emprunts	78	91

c) Etat de la dette

	Capital	Intérêts	Annuité
Échéance 2021	353 959,58	73 390,27	427 349,85
Échéance 2022	366 034,79	60 947,36	426 982,15
Échéance 2023	340 744,69	48 819,05	389 563,74
Échéance 2024	238 182,10	39 859,94	278 042,04
Échéance 2025	237 057,38	33 313,78	270 371,16
Échéance 2026	203 517,10	26 993,46	230 510,56
Échéance 2027	204 097,90	21 987,42	226 085,32
Échéance 2028	108 071,11	16 854,01	124 925,12
Échéance 2029	109 534,41	15 023,00	124 557,41
Échéance 2030	111 024,29	13 165,38	124 189,67
Échéance 2031	112 541,25	11 280,74	123 821,99
Échéance 2032	114 085,77	9 368,51	123 454,28
Échéance 2033	115 658,39	7 428,18	123 086,57
Échéance 2034	117 259,63	5 459,22	122 718,85
Échéance 2035	103 161,40	3 548,05	106 709,45
Échéance 2036	59 516,65	2 197,78	61 714,43
Échéance 2037	34 196,71	1 254,85	35 451,56
Échéance 2038	34 781,78	669,78	35 451,56
Échéance 2039	17 613,41	112,37	17 725,78
Total	2 981 038,34	391 673,15	3 372 711,49

BUDGET ASSAINISSEMENT

La Ville de Montville concède son service assainissement (collectif, non collectif et gestion des eaux pluviales) à la Société VEOLIA Eau – Compagnie Générale de Normandie 193 voie du futur – 27100 VAL-DE-REUIL.

Forme de la délégation : contrat de concession.

Durée : 18 ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2035). Cette durée s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'amélioration de la filière de traitement des boues sur la station d'épuration de Montville.

La gestion du service d'assainissement collectif inclut l'exploitation (collecte, transport et traitement), comportant l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du concessionnaire, ainsi que les relations avec les usagers du service.

La gestion du service d'assainissement non collectif inclut l'exercice de la compétence contrôle, à savoir les diagnostics initiaux, les contrôles périodiques de bon fonctionnement, l'instruction des demandes d'urbanisme, la rédaction des avis relatifs à la conception, l'implantation ou la réalisation de nouvelles installations ainsi que des relations avec les usagers du service. La mission d'entretien des installations d'assainissement non collectif n'est pas incluse dans le contrat.

Accusé de réception en préfecture
976 247604529/20210415-DELE2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

La gestion du service des eaux pluviales inclut l'exploitation des réseaux de collecte ayant pour objectif d'assurer une garantie de bon écoulement des effluents jusqu'au point de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel.

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 000,00	92 000,00	112 000,00
74-Dotations et participations	30 000,00	35 000,00	37 638,00
75-Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	582 071,00
Total des recettes réelles d'exploitation	99 000,00	127 000,00	731 709,00
042-Opérations ordre transfert entre sections	42 500,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	42 500,00	35 000,00	35 000,00
Total recettes (réelles + ordre)	141 500,00	162 000,00	766 709,00
002-Excédent de fonctionnement reporté	771 197,20	858 358,50	834 758,45
TOTAL GÉNÉRAL	912 697,20	1 020 358,50	1 601 467,45

DÉPENSES D'EXPLOITATION	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
011-Charges à caractère général	765 397,20	878 858,50	712 446,00
012-Charges de personnel, frais assimilés	75 000,00	70 000,00	70 000,00
66-Charges financières	5 500,00	3 500,00	3 000,00
67-Charges exceptionnelles	0,00	0,00	748 021,45
Total des dépenses réelles d'exploitation	845 897,20	952 358,50	1 533 467,45
042-Opérations ordre transfert entre sections	66 800,00	68 000,00	68 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	66 800,00	68 000,00	68 000,00
Total dépenses (réelles + ordre)	912 697,20	1 020 358,50	1 601 467,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
13-Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
27-Autres immobilisations financières	7 500,00	14 168,00	14 148,00
Total des recettes réelles d'investissement	7 500,00	14 168,00	14 148,00
040-Opérations d'ordre transfert entre sections	66 800,00	68 000,00	68 000,00
041-Opérations patrimoniales	7 500,00	14 168,00	14 148,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	74 300,00	82 168,00	82 148,00
Total des recettes (réelles + ordre)	81 800,00	96 336,00	96 296,00
001-Excédent d'investissement reporté	73 459,35	72 565,40	65 785,56
TOTAL GÉNÉRAL	155 259,35	168 901,40	162 081,56

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
16-Emprunts et dettes assimilées	17 300,00	25 500,00	19 015,00
20-Immobilisations incorporelles	42 959,35	9 233,40	5 000,00
21-Immobilisations corporelles	15 000,00	55 000,00	50 000,00
23-Immobilisations en cours	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	105 259,35	119 733,40	104 015,00
040-Opérations ordre transfert entre sections	42 500,00	35 000,00	35 000,00
041-Opérations patrimoniales	7 500,00	14 168,00	14 148,00
Total dépenses d'ordre d'investissement	50 000,00	49 168,00	49 148,00
Total dépenses d'investissement	155 259,35	168 901,40	153 163,00

Accusé de réception en préfecture
076-2177452-2021-015-DELIB2021-02
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de dépôt en préfecture : 19/04/2021

Le budget du service assainissement comporte quant à lui en dépenses et en recettes le préfinancement du montant 2018, 2019 et 2020 pour le compte du SIAEPA.

Dettes

	Intérêts	Capital	Annuité
Échéance 2021	1 707,00	19 004,00	20 711,00
Échéance 2022	1 011,00	19 700,00	20 711,00
Échéance 2023	282,00	16 505,00	16 787,00
Échéance 2024	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2025	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2026	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2027	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2028	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2029	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2030	-	3 080,00	3 080,00
Échéance 2031	-	2 146,00	2 146,00
Échéance 2032	-	2 146,00	2 146,00
Échéance 2033	-	2 146,00	2 146,00
Total	3 000,00	94 805,00	97 805,00

BUDGET SPANC

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 000,00	0,00	0,00
002-Excédent de fonctionnement reporté	6 426,13	7 395,78	9 124,37
TOTAL GÉNÉRAL	9 426,13	7 395,78	9 124,37

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Prévisionnel BP 2021
011-Charges à caractère général	9 426,13	7 395,78	9 124,37
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 426,13	7 395,78	9 124,37

Pas de section d'investissement.

BUDGET CONSOLIDÉ

La version consolidée des budgets 2021 de la commune de Montville se présentent sous la forme suivante :

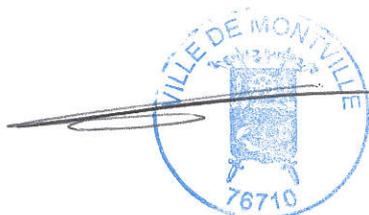
SECTIONS		BUDGETS			
		VILLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 344 519,06	1 601 467,45	9 124,37	8 955 110,88
	Recettes	7 344 519,06	1 601 467,45	9 124,37	8 955 110,88
INVESTISSEMENT	Dépenses	2 840 793,94	153 163,00	0,00	2 993 956,94
	Recettes	2 840 793,94	162 081,56	0,00	3 002 875,50

Fait à Montville, le 6 avril 2021

Le Maire,

Anne-Sophie CLABAUT

Page 13 sur 13



Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20210415-DELIB2021-021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021